

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

9 mars 2017

Dossier complet le :

7 avril 2017

N° d'enregistrement :

2017/1619

### 1. Intitulé du projet

Projet de création d'une plateforme logistique dans la zone d'activités de la Chênaie, sur la commune de ROUVROY (62 320).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PARCOLOG GESTION

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Hélène FORT, Directeur général

RCS / SIRET

5 3 0 | 9 3 5 | 5 4 7 | 0 0 0 2 9

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 - Installations classées pour la protection de l'environnement	1- Installations classées soumises à Enregistrement Entrepôts soumis à Enregistrement sous les rubriques de stockage 1510/1530/1532/2662 et 2663.
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement, y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire	39- Surface de plancher comprise entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ≤ 10 hectares. Surface de plancher créée = 21 921 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usage de stockage et de bureaux sur un terrain de 53 624 m<sup>2</sup> situé dans la zone d'activités de la Chênaie, sur la commune de ROUVROY.

Le bâtiment sera divisé en quatre cellules de stockage de 4 558,5 348, 5 364 et 5 365 m<sup>2</sup>. La surface plancher totale du bâtiment sera égale à 21 921 m<sup>2</sup>.

Les 53 624 m<sup>2</sup> de terrains seront divisés comme suit :

Emprise au sol du bâtiment = 21 999 m<sup>2</sup>

Surface voiries = 11 912 m<sup>2</sup>

Surfaces espaces verts = 19 692 m<sup>2</sup>.

La hauteur sous bac sera comprise entre 13,00 et 13,70 m. La hauteur sous ferme moyenne sera de 12,35 m.

Cet établissement est destiné à l'entreposage de marchandises combustibles courantes classables sous les rubriques 1510 (marchandises combustibles courantes), 1530 (papier, carton), 1532 (bois), 2662 (plastiques polymères), 2663-1 (plastiques alvéolaires) et 2663-2 (autres plastiques) de la nomenclature des ICPE.

Le projet sera soumis à enregistrement sous les rubriques ICPE pré-citées.

## 4.2 Objectifs du projet

Cet entrepôt est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses. Il est envisagé la présence de marchandises classées sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2.

D'une manière générale, les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- la réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- le stockage dans les différentes cellules de l'établissement,
- la préparation des commandes,
- l'expédition des produits par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.

Les quatre cellules de l'entrepôt seront aménagées en zone de stockage et zone de préparation.

L'activité industrielle qui sera mise en œuvre sur le site objet du présent CERFA est compatible avec le PLU et l'affectation de la zone.

Le site est directement accessible depuis les Routes Départementales D40, D40E1 et D46.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour la plateforme logistique, des terrassements en déblai/remblai sont prévus. Ces déblais et remblais seront équilibrés sur la parcelle.

Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage du chantier.

Le chantier durera environ 9 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du chantier,
- construction du bâtiment,
- aménagement des parkings, voiries et réseaux,
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes. Il fera l'objet d'une charte Chantier Propre afin de réduire les nuisances et impacts potentiels créés par le chantier.

Lors des travaux, des dispositions seront prises afin de limiter l'impact de la construction sur le voisinage et notamment :

- les poussières seront limitées en raison des mesures prises pour les éviter comme l'arrosage en phase terrassement en cas de temps extrêmement sec,
- le brûlage à l'air libre des déchets sera strictement interdit,
- les voiries publiques feront l'objet d'un nettoyage en cas de besoin,
- le bruit généré restera modéré au regard du trafic routier existant,
- les déchets feront l'objet d'une collecte sélective avec traitement par un prestataire agréé.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité qui sera exercée sur le site consistera en la réception de marchandises par poids lourds, en leur entreposage sur racks, en la préparation de commandes et en leur expédition par poids lourds. L'activité de l'établissement nécessitera le travail en plusieurs équipes chargées de la réception, du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition.

Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

Les impacts attendus du projet en phase d'exploitation sont relativement classiques vis-à-vis d'autres projets logistiques :

- le projet sera à l'origine de ruissellements d'eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées. Ces eaux seront collectées par des réseaux EP dédiés puis, redirigées vers le bassin d'orage pour infiltration. Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le bassin d'infiltration.

- les eaux usées de l'établissement seront évacuées par le réseau public qui est relié à la station d'épuration Hénin-Beaumont.

- de l'ordre de 50 poids lourds et de 160 véhicules légers transiteront chaque jour sur le site. Le site sera implanté à proximité de des Routes Départementales D40, D40E1 et D46. Le trafic lié à l'établissement n'aura qu'une faible incidence sur le trafic des axes alentours.

- Sur le site, les nuisances sonores auront pour unique origine les moteurs des véhicules transitant sur le site. Aucun process industriel n'est prévu dans le bâtiment. Le trafic lié à l'établissement sera sans impact sur l'environnement sonore qui est caractérisé par le bruit du trafic routier alentours ainsi que les autres bâtiments industriels de la zone. Les habitations les plus proches se situent à 70 m au Sud-est du site.

- Un paysagement du site permettra de valoriser l'intégration paysagère du projet tout en restaurant des espèces d'accueil pour la faune du secteur. De façon générale, les activités du site seront réglementées par le dossier d'enregistrement au titre des installations classées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'enregistrement au titre de la législation ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les dimensions du bâtiment seront : - Longueur = 185 mètres - largeur = 116 mètres	
Surface du terrain = 53 624 m <sup>2</sup> Surface plancher totale = 21 921 m <sup>2</sup> Hauteur sous poutre minimale = 12,00 mètres Hauteur sous bac minimale = 13,00 mètres	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Zone d'activités de la Chênaie  
Rue Jean Baptiste Lamark  
62 320 ROUVROY

Les coordonnées géographiques ci-contre sont prises au centre du terrain.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50°23'32"N Lat. 2°55'04"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'une ZNIEFF mais le secteur d'étude autour du site est concerné par 10 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type 1 : 310013762 « Terrils 85 et 89 d'Hénin-Beaumont », située à 2 km au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les quatre monuments inscrits les plus proches se trouvent à 1,5 km au Nord-nord-ouest du site, place Antoine-Blanchant.  Au regard de l'éloignement, le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine culturel et historique.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche (62 SC 18) se situe à environ 11 km à l'Ouest du site.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est un SIC (FR3100504) situé à 8 km à au Nord-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche (62 SC 18) se situe à environ 11 km à l'Ouest du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé sur le réseau public de distribution d'eau potable de la communauté d'Agglomération Henin-Carvin (CAHC). La CAHC gère en régie la production, le transfert et la distribution de l'eau potable pour les 14 communes qui la compose, y compris ROUVROY. Après pompage dans la source de SONRUE, l'eau est stockée dans un château d'eau puis redistribuée. La consommation global de l'établissement est estimée à 8 m3/j. Aucun prélèvement direct au milieu naturel ne sera mis en place.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiment, voiries, parkings, réseaux, etc...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par une zone de cultures et une friche herbacée. Il s'intègre dans un milieu à plusieurs composantes. En effet, une partie est constituée de zones d'habitation, une autre de zones agricoles et enfin, une dernière de zones industrielles (dont le site fait partie). Le site ne se situe pas sur une continuité écologique. La faune et la flore de ce type de milieux sont très communs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le cadre du développement de la zone d'activités de la Chénaie. Le terrain d'assiette est de type friche agricole/friche herbacée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte des zones de sismicité en vigueur depuis le 1er mai 2011 indique que la commune de ROUVROY est classée en zone de risque 2 (risque de sismicité faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'exploitation du site entraînera la présence de poids-lourds à hauteur de 50 par jour. Les mesures suivantes seront mises en place : - Limitation de la vitesse à 30 km/h - Extinction des moteurs en chargement/déchargement - Entretien régulier des poids-lourds Ces mesures couplées au faible nombre de poids-lourds permettront au site de ne pas avoir d'impact sanitaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendrera un trafic d'environ 50 poids-lourds et 160 véhicules légers par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic des poids lourds et des véhicules légers sera source de bruit. L'impact du bruit généré par l'activité du site sera minimisée par l'absence d'habitations à proximité de l'entrée et des routes empruntées par les véhicules. De plus, les mesures suivantes seront mises en place : - Limitation de la vitesse à 30 km/h - Extinction des moteurs en chargement/déchargement

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse.</p> <p>Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et parkings : il s'agira uniquement d'éclairages dirigés vers le sol pour éviter l'halo lumineux.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets atmosphériques seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les échappements des véhicules transitant sur le site,</li> <li>- les gaz de combustion de l'installation de chauffage,</li> <li>- le dégagement d'hydrogène du local de charge des batteries.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune eau industrielle ne sera rejetée par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées domestiques seront évacuées par le réseau public d'assainissement qui est relié à la station d'épuration d'Hénin-Beaumont. Cette station mise en place en 1984 possède une capacité de traitement de 78 667 Équivalents Habitants et une capacité de traitement volumique de 31 700 m<sup>3</sup>. Les effluents liquides sont rejetés dans la Deûle après épuration. Les eaux usées rejetées par le site seront des eaux usées de type domestique et non de type industrielles.</p> <p>Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux liés à l'activité logistique de l'établissement :</p> <p>papier, carton, bois, plastiques, etc...</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des investigations archéologiques ont été menées à plusieurs reprises sur la zone d'activités de la Chênaie. La dernière opération remonte à janvier 2008 sur les parcelles ZA 49 à 57, 61 à 97, 135, 162, 192 et 194. Il a ainsi été retrouvé sur le site d'investigation, une petite nécropole à incinération gallo-romaine de 7 tombes. La zone qui a été diagnostiquée ici a été libérée au terme de cette opération.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé dans une zone d'activité. Ce dernier est destiné à accueillir ce type d'activité.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les émissions des véhicules (sonores et atmosphériques) seront maîtrisées par :

- La limitation de la vitesse à 30 km/h
- l'extinction des moteurs en chargement/déchargement
- Entretien régulier des poids-lourds

Les émissions de la chaudière seront maîtrisées par un contrôle régulier de celle-ci ainsi que par la réalisation de tests de combustion.

Les émissions d'hydrogène, émises dans le cadre de la charge des batteries, n'auront pas l'impact sur la qualité de l'air.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain d'assiette du projet est actuellement une friche agricole et herbacée. Cette dernière ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique. De plus, le terrain n'appartient pas à un ensemble de milieux sensibles. Il s'intègre au contraire au sein de la zone d'activités de la Chênaie.

Enfin, il est en bordure d'une zone agricole et d'une zone d'habitation.

Au regard des éléments détaillés dans le présent formulaire, la société PARCOLOG GESTION estime que son permis de construire ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

3-01-2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus